

FORUM: PNUD

QUESTION: comment peut-on mettre fin à l'obsolescence programmée ?

SOUMIS PAR: Chine

L'Assemblée des Nations Unies,

Soucieuse que la communauté internationale s'éloigne de l'article premier de la Conférence de Stockholm de 1972, qui défend le consensus de la communauté internationale de suivre le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Notant avec regret que le nombre de déchets augmente de manière exponentielle. Selon un rapport de l'ONU, coordonné par l'UIT et l'UNU, les déchets électroniques mondiaux jetés avec batterie ou prise devraient atteindre 74 millions de tonnes d'ici 2030, près du double du volume en seulement 16 ans. Cette croissance rapide des déchets électroniques s'explique principalement par l'obsolescence programmée, qui limite les options de réparation. Seulement 17,4 % des déchets électroniques ont été collectés et recyclés en 2019.

Rappelant que l'obsolescence programmée désigne une pratique commerciale visant à délibérément réduire la durée de vie d'un produit afin d'accélérer le remplacement.

Préoccupée également par le manque de préparation de la communauté internationale sur cet enjeu, comme l'illustre l'exemple de l'Afrique subsaharienne, où les pays devront même faire face à un triplement de la masse des déchets, avec plus de 516 millions de tonnes contre 174 aujourd'hui, d'après la Banque mondiale. Une catastrophe, car ces pays disposent de peu d'infrastructures pour gérer cet afflux.

Persuadée que l'accroissement des déchets est un enjeu crucial. Incinérés, enfouis ou jetés en mer, la pollution représente une menace pour notre climat et notre santé. En effet, l'extraction des matières, la production, le transport et l'élimination des produits génèrent des émissions conséquentes de CO₂.

Consciente que l'obsolescence programmée, propulsée par la culture du jetable, c'est-à-dire une mentalité ou un comportement sociétal qui favorise l'utilisation et le remplacement rapide des produits plutôt que leur réutilisation, leur réparation ou leur recyclage, est un facteur majeur dans la hausse des déchets. Selon le Journal du Geek, cela représente entre 20 et 50 millions de tonnes de déchets électroniques par an. Cette pratique engendre jusqu'à 77 millions de tonnes de CO₂ annuellement, soit le double des émissions du secteur aérien, d'après le livre blanc de Halte à l'Obsolescence Programmée.

Cherchant à se rapprocher de l'objectif 12 pour le développement durable de l'Organisation des Nations Unies qui vise à garantir des modes de consommation et de production durables, ce qui est essentiel pour préserver les moyens de subsistance des générations actuelles et futures, et dont, par conséquent, nous devons limiter voire stopper la surconsommation.

Estimant que cet objectif fait écho à l'objectif 13 de l'Organisation des Nations Unies qui vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Puis à l'Accord de Paris dont le but est de contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

Soulignant que des nations ont commencé à s'opposer au tout jetable. Illustré fièrement par des États mettant ou ayant le projet de mettre en place le délit de l'obsolescence programmée, l'interdiction de commerce vendant des biens dont l'obsolescence est programmée.

Notant avec satisfaction qu'un grand texte législatif débattu et adopté au sein d'une communauté régionale sur l'obsolescence programmée a déjà vu le jour, comme le montre "la résolution du Parlement européen du 4 juillet 2017 sur une durée de vie plus longue des produits avantages pour les consommateurs et les entreprises".

Démontrant que le Programme des Nations Unies pour le Développement a la possibilité d'agir pour répondre à cette problématique.

1. Incite les gouvernements des États membres à développer le marché de l'occasion via des réformes qui renforcent la confiance des utilisateurs ou la promotion de ce marché ;
2. Prie les États membres de mettre en place un étiquetage sur la durée approximative du produit sur le marché du neuf ;
3. S'assure que les gouvernements membres défendent un large réseau dans le secteur de la réparation électronique, soutenu par une garantie d'approvisionnement en pièces des produits toujours en vente ;
4. Appelle à la mise en place par les États d'initiatives de location d'appareils électroniques ;
5. Approuve le soutien financier de l'ONU à des centres de recherche afin de promouvoir la durabilité des appareils électroniques ;
6. Demande aux États membres de subvenir aux associations et entreprises qui participent activement au processus de recyclage des déchets liés à l'obsolescence programmée ;

7. Exige que les entreprises soient contraintes par les États membres de respecter des normes de qualité avant de pouvoir mettre leurs produits en vente ;
8. Appelle à l'élaboration de normes internationales pour garantir la transparence en matière d'obsolescence programmée et d'informations sur la durabilité des produits ;
9. Appelle les entreprises à proposer des produits possédant une qualité supérieure ;
10. Lance une campagne de sensibilisation par l'ONU auprès des établissements scolaires, des médias et des institutions concernées, visant à promouvoir une meilleure gestion des déchets, que ce soit de près ou de loin ;
11. Exhorte les États membres à mettre en place des programmes d'éducation publique visant à informer les citoyens sur les risques associés à l'obsolescence programmée et à proposer des solutions pour y remédier.